



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 13 Février 2013

Date de la convocation 06 Février 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – SAINT FELIX DE LODEZ
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, Mme PASSIEUX Marie, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.BORE Jacques, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane à M.GAIRAUD Francis, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.NAVAS Gabriel à M.VALLAT Yves, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Office de Tourisme du Clermontais - Objectifs et plan d'action annuel

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil Communautaire que depuis début 2011, l'Office de tourisme est entré dans une démarche qualité en vue de l'obtention de la marque nationale « Qualité Tourisme ».

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20130221-2013-02-13-07-DE
Date de télétransmission : 21/02/2013
Date de réception préfecture : 21/02/2013

Il précise qu'afin de pouvoir obtenir cette marque l'Office de Tourisme du Clermontais doit être classé selon les nouvelles normes de classement issues de l'arrêté ministériel du 10 juin 2011.

Pour répondre à ces critères de classement, la Communauté de Communes du Clermontais doit formaliser par écrit les objectifs et plan d'action de l'Office de Tourisme (voir pièce annexe).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les objectifs et plan d'action de l'Office de Tourisme tels que présentés en pièce jointe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

